

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : **26 septembre 2019**

Date et heure de la séance : **2 octobre 2019 à 18h.30**

Nombre de conseillers municipaux : **27**

Nombre de présents : **19**

Absents avec procuration : **6**

Absents : **2**

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIN - Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Louis MOLAT - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Marie-Christine MACARIO procuration à Mme Josiane BEUREL - M. Jean-Marc MIGUET procuration à Mme Sylvie FABRON - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Louis MOLAT - M. Sébastien MORIN procuration M. Jean-Paul PRESLE.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/10/02/003

OBJET : EPF-SMAF Auvergne - rachat de la parcelle communale AH 93

Monsieur PRESLE rappelle aux conseillers que l'EPF-SMAF Auvergne a acquis pour le compte de la commune, l'immeuble cadastré AH 93 de 106 m², afin de préparer l'aménagement et la requalification du centre bourg.

Il est proposé au Conseil municipal de racheter ce bien afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 112 071,30 €. Sur ce montant s'ajoutent des frais d'actualisation pour 243,15 € dont le calcul a été arrêté au 1^{er} avril 2020 et une tva sur marge de 431,79 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 112 746, 24 €.

La commune a réglé à l'EPF-SMAF Auvergne 42 092,53 € au titre des participations (2019 inclus). Le restant dû est de 70 653,71 €.

Monsieur PRESLE indique que ce dossier, présenté à la commission « FINANCES-BUDGET, lors de sa réunion du 23 septembre 2019, a reçu un avis favorable et il invite maintenant le Conseil Municipal à :

- accepter le rachat par acte notarié de l'immeuble AH93,
- accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autoriser le Maire ou l'adjoint à l'urbanisme à signer tout document relatif à cette procédure,
- désigner l'Office Notarial de Cournon d'Auvergne pour rédiger l'acte.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 10/10/2019
Reçu en Préfecture le 10/10/2019

Le Directeur Général des Services,


Jérémy FONTFREYDE.